



Direction générale  
de l'environnement (DGE)  
*Division Biodiversité et paysage*

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne

## DEMANDER UNE AUTORISATION POUR LA RÉCOLTE DE CHAMPIGNONS À DES FINS LUCRATIVES

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

Adresse e-mail :

Commune, lieux de récolte :

Espèces recherchées et vendues :

Méthode de récolte :

Clientèle >>>> cf. verso (à remplir de manière exhaustive).

Lieu et date :

**L'autorisation est valable pour une année calendaire (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) et sera facturée CHF 150. (CHF 50.- en cas de renouvellement).**

### Conditions

1. La récolte maximale à des fins lucratives est limitée à 6 kg de champignons (poids frais) par jour.
2. La récolte est autorisée de 07h00 à 20h00.
3. La récolte par grattage (excepté pour les truffes), râtelage du sol ou tout autre moyen permettant un prélèvement de masse est interdite.

**Clientèle** : Restaurant, commerce.

**Si vous tenez un stand**, merci de joindre une copie de l'autorisation d'exercer une activité commerciale (autorisation communale pour les marchés).

**Si vous avez plusieurs client.e.s, commerciaux**, merci d'indiquer toutes leurs coordonnées. *Le nom et le prénom ne sont pas nécessaires si la raison sociale est indiquée.*

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

-----

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

-----

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :

-----

Nom / ou raison sociale :

Prénom :

Rue :

NPA :

Domicile :

Téléphone ou portable :